

## Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 6963**

### Intitulé

Responsable en réfraction et équipement optique

**AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION**

**QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION**

Institut des sciences et de la vision (ISV) | Président de l'ISV

### Niveau et/ou domaine d'activité

**II (Nomenclature de 1969)**

**6 (Nomenclature Europe)**

**Convention(s) :**

**Code(s) NSF :**

331 Santé

**Formacode(s) :**

### Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le « Responsable en Réfraction et Équipement Optique » (RREO) assure la détermination des besoins et la prise en charge des problèmes de correction visuelle d'un sujet.

Ses principales activités sont :

Le Recueil des informations concernant le sujet (Histoire de cas, symptômes, attentes)

L'Examen optométrique permettant de déterminer la réfraction visuelle du sujet au moyen de tests objectifs et subjectifs

L'Etablissement d'une conclusion optométrique permettant la décision d'équipement ou de référencement à un autre professionnel.

La délivrance et l'adaptation de l'équipement optique

Mais également, le RREO peut prendre part à des projets Recherche/Développement ou Production pour la mise au point et la commercialisation de nouveaux équipements optiques ou de nouveaux appareillages utilisés dans la détermination de la réfraction et la délivrance de nouveaux dispositifs techniques d'aide à la vision (voir secteurs d'activités)

La Certification atteste que son titulaire a été validé sur les trois blocs de compétences suivants :

Communication professionnelle

Communication technique

Communication commerciale

Mise en œuvre des techniques professionnelles :

Techniques de réfraction

Techniques d'équipement optique

Recherche développement : Intégration à des équipes techniques pluridisciplinaires de Recherche et Développement ou Production pour :

la détermination de la réfraction et d'adaptation d'équipements optiques sur des sujets-tests

la validation de nouveaux produits ou appareillages technologiques

### Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

#### Entreprises d'Optique Lunetterie

**Secteur technico-commercial :** fournisseurs de matériel Optométrique ou de Contactologie

**Secteur des services :** Cabinets d'ophtalmologie, Cabinets d'orthoptie, Cliniques spécialisées en chirurgie réfractive, Services ophtalmologiques de Centres Hospitaliers, Formation

**Secteur de l'industrie :** Services Recherche - Développement ou Production de fabricants de verres ophtalmiques ou de matériel Optométrique

#### Entreprises d'Optique-lunetterie :

Responsable Réfraction / Equipement Optique

Agent de Maîtrise en Salle d'examen (Classification CCN Optique Lunetterie)

Responsable technique spécialisé en Basse Vision

Adaptateur en Lentilles de contact (dans le respect des réglementations en vigueur)

Dirigeant

Cadre technique

#### Secteur industriel (Production / Recherche-Développement / Technico-Commercial) :

Technicien d'étude en Recherche-Développement

Assistant de recherche

Chargé de Projet verres

Support clinique pour implant accommodatif

Responsable médico-technique

Responsable scientifique et formation

Associé en recherche clinique

Chargé d'investigation clinique

Chargé du Marketing produits verres

Technico-commercial

#### Secteur hospitalier ou cabinet médical :

Réfractionniste assistant de bloc opératoire de chirurgie réfractive

Réfractionniste en cabinet d'ophtalmologie / Assistant en ophtalmologie  
 Optométriste (Suisse - Luxembourg - Angleterre)  
 Responsable des Optométristes en milieu hospitalier (Suisse)

**Secteur formation :**

Chargé d'enseignement / formateur / Responsable de formation

**Codes des fiches ROME les plus proches :**

- J1405 : Optique - lunetterie
- H1101 : Assistance et support technique client
- H1210 : Intervention technique en études, recherche et développement
- D1405 : Conseil en information médicale
- D1407 : Relation technico-commerciale

**Réglementation d'activités :**

Réglementation d'activités : Article L.4362-1 à 11 et L.4363-2 à 5 et décrets 2007-553 et 551 du code de la Santé Publique

**Modalités d'accès à cette certification**

**Descriptif des composantes de la certification :**

- La certification comporte trois blocs de compétences :
- Communication professionnelle (technique et commerciale)
- Techniques professionnelles (Techniques de réfraction, Techniques d'équipements optiques, Techniques industrielles)
- Recherche et développement

1° Après un cycle de formation, la certification est globale ou partielle sur les trois blocs.

Les évaluations se composent de :

- Épreuves pratiques de mise en situations professionnelles sous la forme de stations de travail permettant d'évaluer la maîtrise des techniques, la capacité de communication avec un sujet et la capacité d'analyse et de traitement d'un problème visuel
- Etudes de cas sous la forme d'analyses de dossiers, de supports visuels à choix multiples
- Cahier d'expériences pratiques en entreprise permettant d'évaluer le transfert du savoir-faire en condition professionnelle réelle
- Elaboration d'un travail de Recherche soutenu devant un jury de professionnels
- Contrôles des connaissances associées permettant d'évaluer le transfert et l'adaptation des connaissances théoriques à des situations professionnelles réelles

2° Par VAE, la validation s'appuie sur les trois blocs d'activités :

- Communication professionnelle (technique et commerciale)
- Techniques professionnelles (Techniques de réfraction, Techniques d'équipements optiques, Techniques industrielles)
- Recherche et développement

Un dossier présentant l'ensemble du parcours professionnel en lien avec la certification est présenté au jury de certification. Des tests pratiques complémentaires peuvent être éventuellement organisés.

La validation peut être globale ou partielle (sur la base des trois blocs d'activités et de compétences)

**Validité des composantes acquises : 5 an(s)**

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Président : Directeur d'ISV-Formation Membres : 2 formateurs 2 professionnels (parité employeur/salarié)
En contrat d'apprentissage	X	Président : Directeur d'ISV-Formation Membres : 2 formateurs 2 professionnels (parité employeur/salarié)
Après un parcours de formation continue	X	Président : Directeur d'ISV-Formation Membres : 2 formateurs 2 professionnels (parité employeur/salarié)
En contrat de professionnalisation	X	Président : Directeur d'ISV-Formation Membres : 2 formateurs 2 professionnels (parité employeur/salarié)
Par candidature individuelle	X	

Par expérience dispositif VAE prévu en 2009	X	Président : Directeur d'ISV-Formation Membres : 2 formateurs 2 professionnels (parité employeur/salarié)
---	---	---

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Texte réglementaire : Guide du candidat au Diplôme Européen d'Optométrie de l'ECOO	La certification de Responsable en Réfraction et Contactologie est basée sur le programme de la partie B (Prise en charge des problèmes visuels) du Diplôme Européen d'Optométrie organisé par l'ECOO (European Council of Optometry and Optics)

### Base légale

#### Référence du décret général :

#### Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 10 avril 2009 publié au Journal Officiel du 21 avril 2009 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau II, code NSF 331w, sous l'intitulé Responsable en réfraction et équipement optique avec effet au 21 avril 2009, jusqu'au 21 avril 2011.

#### Référence du décret et/ou arrêté VAE :

#### Références autres :

Arrêté du 17 juillet 2015 publié au Journal Officiel du 25 juillet 2015 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Responsable en réfraction et équipement optique" avec effet au 25 novembre 2014, jusqu'au 25 juillet 2020.

Arrêté du 17 novembre 2011 publié au Journal Officiel du 25 novembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau II, code NSF 331w, sous l'intitulé "Responsable en réfraction et équipement optique" avec effet au 21 avril 2011, jusqu'au 25 novembre 2014.

### Pour plus d'informations

#### Statistiques :

Environ 100 certifiés par an

#### Autres sources d'information :

- Association des Optométristes de France, 56 Bd de l'Hôpital, 75013 Paris - ISV-Formation, 23 Rue des Hauts de Terrenoire, 42100 SAINT-ETIENNE (info@isvision.fr)

ISV

AOF

#### Lieu(x) de certification :

Institut des sciences et de la vision (ISV) : Auvergne Rhône-Alpes - Loire ( 42) [Saint-Etienne]

Institut des Sciences de la Vision - Formation (ISV-Formation)

23, Rue des Hauts de Terrenoire - 42100 SAINT-ETIENNE

Téléphone : 04 77 95 31 70

Télécopie : 04 77 95 31 79

Courriel : info@isvision.fr

#### Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Institut des sciences de la Vision - Formation (ISV-Formation)

23, rue des Hauts de Terrenoire 42100 SAINT-ETIENNE

Institut Emmanuel d'Alzon - Formation continue

11 Rue Ste-Perpétue - 30020 NÎMES

Institut Emmanuel d'Alzon - Apprentissage

11 Rue Ste-Perpétue - 30020 NÎMES

AEPO / FS20

163 Rue de Sèvres - 75015 PARIS

ITE / SOD (Section Optique Dijon)

CFA la Noue, 1 Chemin de la Noue - 21600 LONGVIC

**Historique de la certification :**